

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° R-4072-2018

ÉNERGIR, S.E.C., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « **Énergir** »),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ

(ART. 30 DE LA *LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE* ET ART. 33 DU *RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE*)

Je soussigné, **RICHARD ROY**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis vice-président, Technologies de l'information et logistique chez Énergir;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
3. Dans le cadre du dossier R-4072-2018, Énergir a déposé, sous pli confidentiel, les informations relatives aux coûts du Projet et aux fournisseurs potentiels pour la phase 2 du Projet contenues à la Demande ainsi qu'à la pièce Énergir-1, Document 1 (« **Informations Confidentielles** »);
4. Énergir soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Informations Confidentielles viendrait nuire aux négociations à venir avec les fournisseurs potentiels pour la phase 2 du Projet, notamment en permettant aux fournisseurs d'ajuster leur prix en conséquence;
5. Bref, permettre la divulgation, la publication ou la diffusion des Informations Confidentielles contenues à la Demande ainsi qu'aux pages 3, 9, 11 et 12 de la pièce Énergir-1, Document 1 serait de nature à empêcher Énergir de bénéficier du meilleur prix possible, et ce, au détriment et préjudice de l'ensemble de la clientèle de l'activité réglementée;
6. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des Informations Confidentielles contenues à la Demande ainsi qu'aux pages 3, 9, 11 et 12 de la pièce Énergir-1, Document 1, et ce, jusqu'à la finalisation du Projet;

7. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 23 novembre 2018.

(s) Richard Roy

RICHARD ROY

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 23^e jour de novembre 2018

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec